



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA**

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°66/2024**

MC/GA/JF/MC

Convocation en
date du :
01/10/2024

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
23
Présents :
16
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... ..

Transmission en
préfecture en
date du :
... ..
Accusé de
réception en
Préfecture du :
... ..

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier).

Séance du 08 octobre 2024 à 18h30.

Sous la présidence de Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : M. Jean – Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali YOVANOVITH, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjoints au Maire.

Mme Christiane GASTAL, M. Guillem BANYULS, M. Alain LLAURENSY, M. Jacques–Hervé BONET, M. Richard COLL, Mme Simone BERIO, Mme Valérie HOFER, Mme Elisabeth MATHIEU, Mme Christine SITJA, M. Alexandre REYNAL, Conseillers Municipaux.

Procurations :

M. Thierry CO a donné procuration à Mme Danielle HERBAIN, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Simone BERIO, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme le Maire, M. François ANDRE a donné procuration à M. Alexandre REYNAL.

Absent(s) : M. Jordi AUVERGNE, M. Gildas GILLARD, Mme Martine BONASTRE.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : DÉMÉNAGEMENT DE LA
POSTE HORS LES MURS**

Le Président de séance expose :

La Poste envisage de fermer son bureau implanté au 16, Rue Joseph Coste. Afin de maintenir ce service de proximité, et en alternative d'une agence postale communale, la Poste propose à la commune la mise en place d'un dispositif innovant qui consiste en l'installation d'un bureau, avec un personnel dédié, dans les locaux de la ville. Ce projet a été expérimenté une seule fois auparavant en France. Après un premier échange avec les services de la Poste, il a été convenu :

- L'installation des activités de la Poste (avec personnel de la Poste) en tiers lieu, dans les locaux de la mairie, au sein de la Maison des Améliens. Cette occupation donnera lieu au paiement d'un loyer en numéraire ou en prestations ;
- La mise en place d'un îlot numérique ;

- La réalisation, par le postier, Améliens, avec maintien de l'amplitude horaire actuelle, dont le samedi ;

La participation financière de la Poste portera sur les points suivants : déménagement, installation informatique avec une ligne internet dédiée poste, le coffre, le mobilier, la signalétique et l'îlot numérique (mobilier + ordinateur + imprimante à disposition du public).

La commune quant à elle procédera aux travaux d'aménagement nécessaires à cette installation. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Par 20 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION(S)

des membres présents et représentés

APPROUVE le projet commun expérimental de présence postale exposé ci-dessus, et l'emménagement du bureau de poste actuel dans la Maison des Améliens ;

AUTORISE le Maire à engager les travaux nécessaires à cette installation, et à signer tout document relatif ;

DIT que le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et le charge de signer tous actes ou documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
Marie COSTA**

